

COMMUNE de  
La Capelle et  
Masmolène

Département du Gard

## Délibération du conseil municipal

### Demande de subvention à La Communauté de Communes « Pays d'Uzès » (fonds de concours)

N°25/2022

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 avril <b>2022</b>			
Date de la convocation 08/04/2022	L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 11/04/2022	1 - Monsieur GAYTE Xavier	X		
	2 - Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération 06/05/2022	3 - Monsieur PAUL François	X		
	4 - Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers : 11	5 - Madame DURANDO Françoise	X		
En exercice 10	6 - Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum 5	7 - Madame CLAUDIA Elodie	X		
Présents 9	8 - Monsieur LAURENT Gilbert	X		
Représentés				
Votants 9	9 - Monsieur FORIEL Jonathan	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN	10 - Madame GIULIANI Stéphanie		X	
<u>Acte rendu exécutoire</u> Après dépôt en Préfecture le 22/04/2022 Et publication ou notification du 22/04/2022	<b>Sens du vote : ADOPTION A L'UNANIMITE</b>  <b>Pour : 9</b> <b>Contre : 0</b>			

Vu le règlement des fonds de concours de la Communauté de Communes « Pays d'Uzès » qui permet aux communes ayant des projets d'investissement de certaines catégories de bénéficier d'une participation financière de la CCPU

Dans le cadre des aménagements du parking et du boulo-drome de la salle polyvalente/bistrot de Pays, il est prévu des équipements d'éclairage public

Les couts de ces aménagements sont les suivants :

- ✓ Eclairage du parking 12 066,90 € HT
- ✓ Eclairage du boulo-drome (solaire) : 9 900,00 € HT

#### PLAN DE FINANCEMENT

DESIGNATIONS	COUTTOTALHT	%
COMMUNE	13 179,65€	60 %
SMEG	4 393,22	20%
CCPU	4 393,22€	20 %

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'approuver le projet d'éclairage public pour une dépense de 21 966,09 € pour la rénovation / extension de l'éclairage public,
- ✓ De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subventions La Communauté de Communes « Pays d'Uzès » pour l'année 2022, accompagné des pièces nécessaires,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

